

MODE D'EMPLOI POUR LE PAIEMENT EN LIGNE

La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle vous propose de payer votre redevance d'Assainissement Non Collectif par carte bancaire :

1/ Connectez-vous sur le site www.paysdelarbresle.fr à la rubrique « AGIR - assainissement non collectif ».

Munissez-vous de votre facture et cliquez sur « **paiement en ligne** ». Facile d'utilisation, sécurisé et accessible 7J/7 - 24H/24, le paiement s'effectue via le site internet du Ministère du Budget.

2/ Vous allez être maintenant dirigé sur la plateforme tipi.budget.gouv.fr.

Cliquez sur « **accéder au paiement** » et renseignez ensuite vos informations sur la plateforme jusqu'au paiement.

€ TELEPAIEMENT

> Saisie de l'identifiant collectivité

IMPORTANT !
Saisir l'identifiant collectivité précisé sur votre avis des sommes à payer.

IDENTIFIANT COLLECTIVITE

Veuillez renseigner l'identifiant collectivité :

Identifiant collectivité : * **Saisissez ici l'identifiant collectivité : 000489**

€ TELEPAIEMENT

> Saisie de la référence de la dette

IMPORTANT !
Saisir la référence telle qu'elle apparaît sur votre avis des sommes à payer en respectant son format.

REFERENCE DETTE

Veuillez renseigner la référence de la dette :

Identifiant collectivité : 000489

Référence : * - - - **Je reporte mon numéro de facture ici**

Exemple de facture :

N° titre : 194

Numéro de facture : **1**

Référence du dossier :

Adresse de l'installation _____

Désignation des Prestations	Montant
REDEVANCE SPANC 2019	40,00 €

Montant à régler à la trésorerie de l'Arbresle avant le : 31/12/2019